



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°16 :

CONVENTION D'ENTRETIEN, DE PRESTATIONS ET D'USAGE DE LA LIAISON DOUCE RELIANT LE PARC MARCEAU DEPUIS LE BOULEVARD PIERRE 1^{ER} - LOTS 4, 8 ET 11-
AUTORISATION DE SIGNATURE

Séance ordinaire du 26 Mars 2019

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 26 Mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents : 32

Absent : 1

Excusés : 2

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Monique SOULAT (à Daniel CHRETIEN), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Alain MARC)

Absent : Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire : Bruno QUERE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019

DOSSIER N° 16 : CONVENTION D'ENTRETIEN, DE PRESTATIONS ET D'USAGE DE LA LIAISON DOUCE RELIANT LE PARC MARCEAU DEPUIS LE BOULEVARD PIERRE 1^{ER} – LOTS 4, 8 ET 11 – AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Bernard JUNCA

Par arrêté du 4 avril 2017, la Société Anonyme Erilia, bailleur social a obtenu un permis de construire valant division parcellaire pour la réalisation d'un ensemble immobilier de 139 logements au 83 Boulevard Pierre Premier au Bouscat (ancien site occupé par ERDF).

Le permis de construire prévoit la construction de 66 logements locatifs sociaux (Erilia) et 67 logements libres (Kauffman and Broad), ainsi que la transformation des écuries existantes en 6 logements par le groupe Anthélios, qui réhabilitera également la chartreuse pour y domicilier ses bureaux d'activités.

La ville a souhaité, dès l'élaboration du projet, qu'une liaison piétonne soit envisagée entre les Boulevards et le Parc Marceau, propriété de la commune, permettant aux habitants de rejoindre le parc par les Boulevards.

Ainsi, un espace vert central avec cheminement piétons (lot 4, 8 et 11 au plan joint) d'une superficie de 911 m² a été prévu et sera intégré dans l'Association Syndicale Libre (ASL) qui gèrera les parties communes de cet ensemble immobilier pour les trois maîtres d'ouvrage (Erilia - Kauffman and Broad – Anthélios).

L'ASL restera propriétaire de cet espace qui sera ouvert au public, en journée, en libre accès, aux horaires du Parc Marceau.

Pour cela un portillon sera installé dans la clôture existante donnant sur le parc, et un second portillon à l'entrée de la résidence côté Boulevards. De la signalétique sera également mise en place.

Compte tenu de l'ouverture de cet espace à toutes personnes extérieures à la Résidence, la ville propose d'en assurer son entretien : Espaces verts, revêtement de surface, candélabres (y compris consommations) ...

Pour formaliser ces prestations à la charge de la ville ainsi que le fonctionnement de cet espace, une convention, sorte de règlement du passage a été rédigée et doit être signée entre la Ville et l'ASL.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

VU l'extrait de plan de situation sur lequel est dessiné schématiquement le projet de liaison douce,

VU l'extrait du plan de division où figurent les lots 4, 8 et 11 correspondants à l'espace, objet de la convention,

VU le projet de convention de cet espace précisant les prestations liées aux conditions d'usage et d'entretien de ce cheminement,

CONSIDERANT que cet espace de liaison au cœur du projet de construction privé, entre le Boulevard Pierre Premier et le Parc Marceau, est une demande de la ville,

CONSIDERANT qu'il y a un intérêt public à la réalisation de cette liaison piétonne permettant de créer une ouverture vers le Parc Marceau, depuis le Boulevard Pierre Premier, justifiant la participation de la ville à son entretien,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
34 voix POUR**

Article unique : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'ASL la convention d'entretien, de prestations et d'usage portant sur les lots 4, 8 et 11.

Fait et délibéré le 26 mars 2019

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a final flourish.

Patrick BOBET

